

SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 8 FÉVRIER 2013

ORDRE du JOUR COMPLÉMENTAIRE

TARIFS 2013 des entrées à la patinoire et dans les piscines pour les centres de loisirs des communes de l'ARC autre que Compiègne
--

Par délibération du 27 juin 2007, le Conseil Municipal a décidé de la gratuité de l'entrée des piscines et de la patinoire de Compiègne pour les enfants des centres de loisirs des communes de l'ARC.

Cette décision a entraîné une hausse importante de la fréquentation de ces structures par les centres de loisirs qui n'hésitent plus à venir plusieurs fois par semaine, demandant, par là même, des moyens en personnel chargé de la surveillance des bassins et de l'entretien des équipements beaucoup plus importants. De plus, cette fréquence perturbe les autres usagers qui ne peuvent plus bénéficier pleinement des équipements compiégnois pendant les vacances scolaires.

Afin de réguler la fréquentation de ce public et de permettre l'accès à l'ensemble des usagers de ces équipements, il vous est proposé d'abroger cette mesure de gratuité et de demander aux communes adhérentes de l'ARC, une participation sur chaque entrée pour les enfants des centres de loisirs.

Ainsi, les tarifs qui étaient, de 0,71 € par entrée à la piscine et de 3,50 € à la patinoire avant 2007, pourraient être portés respectivement à 0,90 € par entrée à la piscine et à 3,00 € par entrée à la patinoire, s'alignant ainsi sur les tarifs pratiqués pour les groupes.

Cette mesure dont les communes seront averties, pourrait prendre effet dès maintenant.

Les autres tarifs, votés le 15 juin 2012, restent inchangés.

DÉCISION du CONSEIL MUNICIPAL